



AIN

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°01-2023-117

PUBLIÉ LE 8 JUIN 2023

Sommaire

01_Pref_Préfecture de l Ain /

01-2023-06-02-00006 - Arrêté n°691/23 portant modification d'habilitation pour l'exercice d'activités funéraires de la SA "OGF" à Oyonnax (2 pages)	Page 3
01-2023-06-05-00006 - Arrêté n°692/23 portant modification d'habilitation pour l'exercice d'activités funéraires de la SA "OGF" à Nantua (2 pages)	Page 6
01-2023-06-02-00004 - Arrêté n°693/23 portant modification d'habilitation pour l'exercice d'activités funéraires de la SA "OGF" à Montrevel en Bresse (2 pages)	Page 9
01-2023-06-02-00005 - Arrêté n°694/23 portant modification d'habilitation pour l'exercice d'activités funéraires de la SA "OGF" à Viriat (2 pages)	Page 12
01-2023-06-05-00009 - Arrêté n°696/23 portant modification d'habilitation pour l'exercice d'activités funéraires de la SA "OGF" à Ambérieu-en-Bugey (2 pages)	Page 15
01-2023-06-05-00008 - Arrêté n°697/23 portant modification d'habilitation pour l'exercice d'activités funéraires de la SA "OGF" à Bourg-en-Bresse (2 pages)	Page 18
01-2023-06-05-00007 - Arrêté n°698/23 portant modification d'habilitation pour l'exercice d'activités funéraires de la SA "OGF" à Gex (2 pages)	Page 21
01-2023-06-05-00004 - Arrêté n°699/23 portant modification d'habilitation pour l'exercice d'activités funéraires de la SA "OGF" à Plateau d'Hauteville (2 pages)	Page 24
01-2023-06-05-00005 - Arrêté n°700/23 portant modification d'habilitation pour l'exercice d'activités funéraires de la SA "OGF" à Pont-de-Vaux (2 pages)	Page 27
01-2023-06-05-00012 - Arrêté n°701/23 portant modification d'habilitation pour l'exercice d'activités funéraires de la SA "OGF" à Pont-de-Veyle (2 pages)	Page 30
01-2023-06-05-00013 - Arrêté n°702/23 portant modification d'habilitation pour l'exercice d'activités funéraires de la SA "OGF" à Saint-Julien-sur-Reyssouze (2 pages)	Page 33
01-2023-06-05-00011 - Arrêté n°703/23 portant modification d'habilitation pour l'exercice d'activités funéraires de la SA "OGF" à Trévoux (2 pages)	Page 36
01-2023-06-05-00010 - Arrêté n°704/23 portant modification d'habilitation pour l'exercice d'activités funéraires de la SA "OGF" à Valserhône (2 pages)	Page 39

01_Pref_Préfecture de l Ain

01-2023-06-02-00006

Arrêté n°691/23 portant modification
d'habilitation pour l'exercice d'activités
funéraires de la SA "OGF" à Oyonnax

**Arrêté n°691/23 portant modification d'habilitation
pour l'exercice d'activités funéraires de
la S.A. «O.G.F.» à OYONNAX**

**La Préfète de l'Ain,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2223-19 à L. 2223-26, L.2223-45, R.2223-42 à R.2223-47, D.2223-34 à R.2223-55, R.2223-56 à R.2223-65, D.2223-110 à D.2223-121 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 11 avril 2022 portant délégation de signature à Madame Danielle BALU, sous-préfète de Nantua ;

Vu l'arrêté préfectoral du 1^{er} juin 2018 portant renouvellement d'habilitation pour l'exercice d'activités funéraires à la SA OGF pour son établissement secondaire sis 11 rue des Cherolles – 01100 Oyonnax ;

Sur proposition de la sous-préfète de Nantua ;

- A R R E T E -

Article 1^{er} : L'article 1^{er} de l'arrêté du 1^{er} juin 2018 est modifié comme suit :

La SA OGF pour son établissement secondaire « COMTET FUNERAIRE » sis 11 rue des Cherolles – 01100 Oyonnax, dont le responsable est Monsieur Laurent BLANCHARD, est habilitée pour exercer sur l'ensemble du territoire national les activités suivantes :

- Organisation des obsèques,
- Transport de corps avant et après mise en bière,
- Fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires,
- Gestion et utilisation d'une chambre funéraire,
- Fourniture de corbillard et de voiture de deuil,
- Fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations, crémations,
- Soins de conservation.

Article 2 : L'article 2 de l'arrêté du 1^{er} juin 2018 est modifié comme suit :

Le numéro de l'habilitation est **18-01-0009**

Article 3 : Le reste de l'arrêté du 1^{er} juin 2018 reste inchangé.

Article 4 : La sous-préfète de Nantua est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Monsieur Laurent BLANCHARD, directeur du secteur opérationnel du groupe OGF, publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et dont copie sera adressée à Monsieur le maire d'Oyonnax.

Fait à Nantua, le 02 juin 2023

Pour la préfète et par délégation,
La sous-préfète de Nantua

SIGNE

Danielle BALU

01_Pref_Préfecture de l Ain

01-2023-06-05-00006

Arrêté n°692/23 portant modification
d'habilitation pour l'exercice d'activités
funéraires de la SA "OGF" à Nantua

**Arrêté n°692/23 portant modification d'habilitation
pour l'exercice d'activités funéraires de
la S.A. «O.G.F.» à Nantua**

**La Préfète de l'Ain,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2223-19 à L. 2223-26, L.2223-45, R.2223-42 à R.2223-47, D.2223-34 à R.2223-55, R.2223-56 à R.2223-65, D.2223-110 à D.2223-121 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 11 avril 2023 portant délégation de signature à Madame Danielle BALU, sous-préfète de Nantua ;

Vu l'arrêté préfectoral du 08 décembre 2020 modifié portant renouvellement d'habilitation pour l'exercice d'activités funéraires à la SA OGF pour son établissement secondaire sis 6 rue du collège – 01130 Nantua ;

Sur proposition de la sous-préfète de Nantua ;

- A R R E T E -

Article 1^{er} : L'article 1^{er} de l'arrêté du 08 décembre 2020 est modifié comme suit :

La SA OGF pour son établissement secondaire sis 6 rue du collège – 01130 Nantua, dont le responsable est Monsieur Laurent BLANCHARD, est habilitée pour exercer sur l'ensemble du territoire national les activités suivantes :

- Organisation des obsèques,
- Transport de corps avant et après mise en bière,
- Fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires,
- Soins de conservation,
- Fourniture de corbillard et de voiture de deuil,
- Fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations, crémations.

Article 2 : Le reste de l'arrêté du 08 décembre 2020 reste inchangé.

Article 3 : La sous-préfète de Nantua est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Monsieur Laurent BLANCHARD, directeur du secteur opérationnel du groupe OGF, publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et dont copie sera adressée à Monsieur le maire de Nantua.

Fait à Nantua, le 05 juin 2023

Pour la préfète et par délégation,
La sous-préfète de Nantua

SIGNE

Danielle BALU

01_Pref_Préfecture de l Ain

01-2023-06-02-00004

Arrêté n°693/23 portant modification
d'habilitation pour l'exercice d'activités
funéraires de la SA "OGF" à Montrevel en Bresse

**Arrêté n°693/23 portant modification d'habilitation
pour l'exercice d'activités funéraires de
la S.A. «O.G.F.» à Montrevel-en-Bresse**

**La Préfète de l'Ain,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2223-19 à L. 2223-26, L.2223-45, R.2223-42 à R.2223-47, D.2223-34 à R.2223-55, R.2223-56 à R.2223-65, D.2223-110 à D.2223-121 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 11 avril 2022 portant délégation de signature à Madame Danielle BALU, sous-préfète de Nantua ;

Vu l'arrêté préfectoral du 13 juin 2018 portant renouvellement d'habilitation pour l'exercice d'activités funéraires à la SA OGF pour son établissement secondaire sis 29 route de Châlon – 01340 Montrevel-en-Bresse ;

Sur proposition de la sous-préfète de Nantua ;

- ARRETE -

Article 1^{er} : L'article 1^{er} de l'arrêté du 13 juin 2018 est modifié comme suit :

La SA OGF pour son établissement secondaire « COMTET FUNERAIRE » sis 29 route de Châlon – 01340 Montrevel-en-Bresse, dont le responsable est Monsieur Laurent BLANCHARD, est habilitée pour exercer sur l'ensemble du territoire national les activités suivantes :

- Organisation des obsèques,
- Transport de corps avant et après mise en bière,
- Fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires,
- Gestion et utilisation d'une chambre funéraire,
- Fourniture de corbillard et de voiture de deuil,
- Fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations, crémations,
- Soins de conservation.

Article 2 : L'article 2 de l'arrêté du 13 juin 2018 est modifié comme suit :

Le numéro de l'habilitation est **18-01-0007**

Article 3 : Le reste de l'arrêté du 13 juin 2018 reste inchangé.

Article 4 : La sous-préfète de Nantua est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Monsieur Laurent BLANCHARD, directeur du secteur opérationnel du groupe OGF, publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et dont copie sera adressée à Monsieur le maire de Montrevel-en-Bresse.

Fait à Nantua, le 02 juin 2023

Pour la préfète et par délégation,
La sous-préfète de Nantua

SIGNE

Danielle BALU

01_Pref_Préfecture de l Ain

01-2023-06-02-00005

Arrêté n°694/23 portant modification
d'habilitation pour l'exercice d'activités
funéraires de la SA "OGF" à Viriat

**Arrêté n°694/23 portant modification d'habilitation
pour l'exercice d'activités funéraires de
la S.A. «O.G.F.» à Viriat**

**La Préfète de l'Ain,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2223-19 à L. 2223-26, L.2223-45, R.2223-42 à R.2223-47, D.2223-34 à R.2223-55, R.2223-56 à R.2223-65, D.2223-110 à D.2223-121 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 11 avril 2022 portant délégation de signature à Madame Danielle BALU, sous-préfète de Nantua ;

Vu l'arrêté préfectoral du 03 mai 2018 portant renouvellement d'habilitation pour l'exercice d'activités funéraires à la SA OGF pour son établissement secondaire sis 1269 route de Paris - 01440 Viriat ;

Sur proposition de la sous-préfète de Nantua ;

- A R R E T E -

Article 1^{er} : L'article 1^{er} de l'arrêté du 03 mai 2018 est modifié comme suit :

La SA OGF pour son établissement secondaire « COMTET FUNERAIRE » sis 1269 route de Paris - 01440 Viriat, dont le responsable est Monsieur Laurent BLANCHARD, est habilitée pour exercer sur l'ensemble du territoire national les activités suivantes :

- Organisation des obsèques,
- Transport de corps avant et après mise en bière,
- Fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires,
- Gestion et utilisation d'une chambre funéraire,
- Fourniture de corbillard et de voiture de deuil,
- Fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations, crémations,
- Soins de conservation.

Article 2 : L'article 2 de l'arrêté du 03 mai 2018 est modifié comme suit :

Le numéro de l'habilitation est **18-01-0006**

Article 3 : Le reste de l'arrêté du 03 mai 2018 reste inchangé.

Article 4 : La sous-préfète de Nantua est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Monsieur Laurent BLANCHARD, directeur du secteur opérationnel du groupe OGF, publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et dont copie sera adressée à Monsieur le maire de Viriat.

Fait à Nantua, le 02 juin 2023

Pour la préfète et par délégation,
La sous-préfète de Nantua

SIGNE

Danielle BALU

01_Pref_Préfecture de l Ain

01-2023-06-05-00009

Arrêté n°696/23 portant modification
d'habilitation pour l'exercice d'activités
funéraires de la SA "OGF" à Ambérieu-en-Bugey

**Arrêté n°696/23 portant modification d'habilitation
pour l'exercice d'activités funéraires de
la S.A. «O.G.F.» à Ambérieu-en-Bugey**

**La Préfète de l'Ain,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2223-19 à L. 2223-26, L.2223-45, R.2223-42 à R.2223-47, D.2223-34 à R.2223-55, R.2223-56 à R.2223-65, D.2223-110 à D.2223-121 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 11 avril 2023 portant délégation de signature à Madame Danielle BALU, sous-préfète de Nantua ;

Vu l'arrêté préfectoral du 04 octobre 2021 portant renouvellement d'habilitation pour l'exercice d'activités funéraires à la SA OGF pour son établissement secondaire sis 5 rue du repos – 01500 Ambérieu-en-Bugey ;

Sur proposition de la sous-préfète de Nantua ;

- ARRETE -

Article 1^{er} : L'article 1^{er} de l'arrêté du 04 octobre 2021 est modifié comme suit :

La SA OGF pour son établissement secondaire sis 5 rue du repos – 01500 Ambérieu-en-Bugey, dont le responsable est Monsieur Laurent BLANCHARD, est habilitée pour exercer sur l'ensemble du territoire national les activités suivantes :

- Organisation des obsèques,
- Transport de corps avant et après mise en bière,
- Fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires,
- Gestion et utilisation d'une chambre funéraire,
- Fourniture de corbillard et de voiture de deuil,
- Fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations, crémations,
- Soins de conservation.

Article 2 : Le reste de l'arrêté du 04 octobre 2021 reste inchangé.

Article 3 : La sous-préfète de Nantua est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Monsieur Laurent BLANCHARD, directeur du secteur opérationnel du groupe OGF, publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et dont copie sera adressée à Monsieur le maire d'Ambérieu-en-Bugey.

Fait à Nantua, le 05 juin 2023

Pour la préfète et par délégation,
La sous-préfète de Nantua

SIGNE

Danielle BALU

01_Pref_Préfecture de l Ain

01-2023-06-05-00008

Arrêté n°697/23 portant modification
d'habilitation pour l'exercice d'activités
funéraires de la SA "OGF" à Bourg-en-Bresse

**Arrêté n°697/23 portant modification d'habilitation
pour l'exercice d'activités funéraires de
la S.A. «O.G.F.» à Bourg-en-Bresse**

**La Préfète de l'Ain,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2223-19 à L. 2223-26, L.2223-45, R.2223-42 à R.2223-47, D.2223-34 à R.2223-55, R.2223-56 à R.2223-65, D.2223-110 à D.2223-121 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 11 avril 2023 portant délégation de signature à Madame Danielle BALU, sous-préfète de Nantua ;

Vu l'arrêté préfectoral du 08 décembre 2020 modifié portant renouvellement d'habilitation pour l'exercice d'activités funéraires à la SA OGF pour son établissement secondaire sis 15 avenue de l'égalité – 01000 Bourg-en-Bresse ;

Sur proposition de la sous-préfète de Nantua ;

- ARRETE -

Article 1^{er} : L'article 1^{er} de l'arrêté du 08 décembre 2020 est modifié comme suit :

La SA OGF pour son établissement secondaire sis 15 avenue de l'égalité – 01000 Bourg-en-Bresse, dont le responsable est Monsieur Laurent BLANCHARD, est habilitée pour exercer sur l'ensemble du territoire national les activités suivantes :

- Organisation des obsèques,
- Transport de corps avant et après mise en bière,
- Fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires,
- Gestion et utilisation d'une chambre funéraire,
- Fourniture de corbillard et de voiture de deuil,
- Fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations, crémations
- Soins de conservation.

Article 2 : Le reste de l'arrêté du 08 décembre 2020 reste inchangé.

Article 3 : La sous-préfète de Nantua est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Monsieur Laurent BLANCHARD, directeur du secteur opérationnel du groupe OGF, publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et dont copie sera adressée à Monsieur le maire de Bourg-en-Bresse.

Fait à Nantua, le 05 juin 2023

Pour la préfète et par délégation,
La sous-préfète de Nantua

SIGNE

Danielle BALU

01_Pref_Préfecture de l Ain

01-2023-06-05-00007

Arrêté n°698/23 portant modification
d'habilitation pour l'exercice d'activités
funéraires de la SA "OGF" à Gex

**Arrêté n°698/23 portant modification d'habilitation
pour l'exercice d'activités funéraires de
la S.A. «O.G.F.» à Gex**

**La Préfète de l'Ain,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2223-19 à L. 2223-26, L.2223-45, R.2223-42 à R.2223-47, D.2223-34 à R.2223-55, R.2223-56 à R.2223-65, D.2223-110 à D.2223-121 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 11 avril 2023 portant délégation de signature à Madame Danielle BALU, sous-préfète de Nantua ;

Vu l'arrêté préfectoral du 08 décembre 2020 modifié portant renouvellement d'habilitation pour l'exercice d'activités funéraires à la SA OGF pour son établissement secondaire sis 831 avenue Francis Blanchard - 01170 Gex ;

Sur proposition de la sous-préfète de Nantua ;

- ARRETE -

Article 1^{er} : L'article 1^{er} de l'arrêté du 08 décembre 2020 est modifié comme suit :

La SA OGF pour son établissement secondaire sis 831 avenue Francis Blanchard - 01170 Gex, dont le responsable est Monsieur Laurent BLANCHARD, est habilitée pour exercer sur l'ensemble du territoire national les activités suivantes :

- Organisation des obsèques,
- Transport de corps avant et après mise en bière,
- Fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires,
- Gestion et utilisation d'une chambre funéraire,
- Fourniture de corbillard et de voiture de deuil,
- Fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations, crémations
- Soins de conservation.

Article 2 : Le reste de l'arrêté du 08 décembre 2020 reste inchangé.

Article 3 : La sous-préfète de Nantua est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Monsieur Laurent BLANCHARD, directeur du secteur opérationnel du groupe OGF, publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et dont copie sera adressée à Monsieur le maire de Gex.

Fait à Nantua, le 05 juin 2023

Pour la préfète et par délégation,
La sous-préfète de Nantua

SIGNE

Danielle BALU

01_Pref_Préfecture de l' Ain

01-2023-06-05-00004

Arrêté n°699/23 portant modification
d'habilitation pour l'exercice d'activités
funéraires de la SA "OGF" à Plateau d'Hauteville

**Arrêté n°699/23 portant modification d'habilitation
pour l'exercice d'activités funéraires de
la S.A. «O.G.F. » à Plateau d'Hauteville**

**La Préfète de l'Ain,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2223-19 à L. 2223-26, L.2223-45, R.2223-42 à R.2223-47, D.2223-34 à R.2223-55, R.2223-56 à R.2223-65, D.2223-110 à D.2223-121 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 11 avril 2023 portant délégation de signature à Madame Danielle BALU, sous-préfète de Nantua ;

Vu l'arrêté préfectoral du 08 décembre 2020 modifié portant renouvellement d'habilitation pour l'exercice d'activités funéraires à la SA OGF pour son établissement secondaire sis 229 avenue de Lyon - 01110 Plateau d'Hauteville ;

Sur proposition de la sous-préfète de Nantua ;

- ARRETE -

Article 1^{er} : L'article 1^{er} de l'arrêté du 08 décembre 2020 est modifié comme suit :

La SA OGF pour son établissement secondaire sis 229 avenue de Lyon - 01110 Plateau d'Hauteville, dont le responsable est Monsieur Laurent BLANCHARD, est habilitée pour exercer sur l'ensemble du territoire national les activités suivantes :

- Organisation des obsèques,
- Transport de corps avant et après mise en bière,
- Fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires,
- Gestion et utilisation d'une chambre funéraire,
- Fourniture de corbillard et de voiture de deuil,
- Fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations, crémations
- Soins de conservation.

Article 2 : Le reste de l'arrêté du 08 décembre 2020 reste inchangé.

Article 3 : La sous-préfète de Nantua est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Monsieur Laurent BLANCHARD, directeur du secteur opérationnel du groupe OGF, publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et dont copie sera adressée à Monsieur le maire de Plateau d'Hauteville.

Fait à Nantua, le 05 juin 2023

Pour la préfète et par délégation,
La sous-préfète de Nantua

SIGNE

Danielle BALU

01_Pref_Préfecture de l Ain

01-2023-06-05-00005

Arrêté n°700/23 portant modification
d'habilitation pour l'exercice d'activités
funéraires de la SA "OGF" à Pont-de-Vaux

**Arrêté n°700/23 portant modification d'habilitation
pour l'exercice d'activités funéraires de
la S.A. «O.G.F. » à Pont-de-Vaux**

**La Préfète de l'Ain,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2223-19 à L. 2223-26, L.2223-45, R.2223-42 à R.2223-47, D.2223-34 à R.2223-55, R.2223-56 à R.2223-65, D.2223-110 à D.2223-121 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 11 avril 2023 portant délégation de signature à Madame Danielle BALU, sous-préfète de Nantua ;

Vu l'arrêté préfectoral du 16 juin 2021 portant renouvellement d'habilitation pour l'exercice d'activités funéraires à la SA OGF pour son établissement secondaire sis 46 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny - 01190 Pont-de-Vaux ;

Sur proposition de la sous-préfète de Nantua ;

- ARRETE -

Article 1^{er} : L'article 1^{er} de l'arrêté du 16 juin 2021 est modifié comme suit :

La SA OGF pour son établissement secondaire sis 46 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny - 01190 Pont-de-Vaux, dont le responsable est Monsieur Laurent BLANCHARD, est habilitée pour exercer sur l'ensemble du territoire national les activités suivantes :

- Organisation des obsèques,
- Transport de corps avant et après mise en bière,
- Fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires,
- Gestion et utilisation d'une chambre funéraire,
- Fourniture de corbillard et de voiture de deuil,
- Fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations, crémations
- Soins de conservation.

Article 2 : Le reste de l'arrêté du 16 juin 2021 reste inchangé.

Article 3 : La sous-préfète de Nantua est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Monsieur Laurent BLANCHARD, directeur du secteur opérationnel du groupe OGF, publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et dont copie sera adressée à Monsieur le maire de Pont-de-Vaux.

Fait à Nantua, le 05 juin 2023

Pour la préfète et par délégation,
La sous-préfète de Nantua

SIGNE

Danielle BALU

01_Pref_Préfecture de l Ain

01-2023-06-05-00012

Arrêté n°701/23 portant modification
d'habilitation pour l'exercice d'activités
funéraires de la SA "OGF" à Pont-de-Veyle

**Arrêté n°701/23 portant modification d'habilitation
pour l'exercice d'activités funéraires de
la S.A. «O.G.F.» à Pont-de-Veyle**

**La Préfète de l'Ain,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2223-19 à L. 2223-26, L.2223-45, R.2223-42 à R.2223-47, D.2223-34 à R.2223-55, R.2223-56 à R.2223-65, D.2223-110 à D.2223-121 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 11 avril 2023 portant délégation de signature à Madame Danielle BALU, sous-préfète de Nantua ;

Vu l'arrêté préfectoral du 08 décembre 2020 modifié portant renouvellement d'habilitation pour l'exercice d'activités funéraires à la SA OGF pour son établissement secondaire sis 20 rue des Roselets - 01290 Pont-de-Veyle ;

Sur proposition de la sous-préfète de Nantua ;

- A R R E T E -

Article 1^{er} : L'article 1^{er} de l'arrêté du 08 décembre 2020 est modifié comme suit :

La SA OGF pour son établissement secondaire sis 20 rue des Roselets - 01290 Pont-de-Veyle, dont le responsable est Monsieur Laurent BLANCHARD, est habilitée pour exercer sur l'ensemble du territoire national les activités suivantes :

- Organisation des obsèques,
- Transport de corps avant et après mise en bière,
- Fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires,
- Gestion et utilisation d'une chambre funéraire,
- Fourniture de corbillard et de voiture de deuil,
- Fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations, crémations
- Soins de conservation.

Article 2 : Le reste de l'arrêté du 08 décembre 2020 reste inchangé.

Article 3 : La sous-préfète de Nantua est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Monsieur Laurent BLANCHARD, directeur du secteur opérationnel du groupe OGF, publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et dont copie sera adressée à Monsieur le maire de Pont-de-Veyle.

Fait à Nantua, le 05 juin 2023

Pour la préfète et par délégation,
La sous-préfète de Nantua

SIGNE

Danielle BALU

01_Pref_Préfecture de l Ain

01-2023-06-05-00013

Arrêté n°702/23 portant modification
d'habilitation pour l'exercice d'activités
funéraires de la SA "OGF" à
Saint-Julien-sur-Reyssouze

**Arrêté n°702/23 portant modification d'habilitation
pour l'exercice d'activités funéraires de
la S.A. «O.G.F. » à Saint-Julien-sur-Reyssouze**

**La Préfète de l'Ain,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2223-19 à L. 2223-26, L.2223-45, R.2223-42 à R.2223-47, D.2223-34 à R.2223-55, R.2223-56 à R.2223-65, D.2223-110 à D.2223-121 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 11 avril 2023 portant délégation de signature à Madame Danielle BALU, sous-préfète de Nantua ;

Vu l'arrêté préfectoral du 16 juin 2021 modifié portant renouvellement d'habilitation pour l'exercice d'activités funéraires à la SA OGF pour son établissement secondaire sis 30 route de Bourg - 01560 Saint-Julien-sur-Reyssouze ;

Sur proposition de la sous-préfète de Nantua ;

- ARRETE -

Article 1^{er} : L'article 1^{er} de l'arrêté du 16 juin 2021 est modifié comme suit :

La SA OGF pour son établissement secondaire sis 30 route de Bourg - 01560 Saint-Julien-sur-Reyssouze, dont le responsable est Monsieur Laurent BLANCHARD, est habilitée pour exercer sur l'ensemble du territoire national les activités suivantes :

- Organisation des obsèques,
- Transport de corps avant et après mise en bière,
- Fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires,
- Gestion et utilisation d'une chambre funéraire,
- Fourniture de corbillard et de voiture de deuil,
- Fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations, crémations
- Soins de conservation.

Article 2 : Le reste de l'arrêté du 16 juin 2021 reste inchangé.

Article 3 : La sous-préfète de Nantua est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Monsieur Laurent BLANCHARD, directeur du secteur opérationnel du groupe OGF, publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et dont copie sera adressée à Monsieur le maire de Saint-Julien-sur-Reyssouze.

Fait à Nantua, le 05 juin 2023

Pour la préfète et par délégation,
La sous-préfète de Nantua

SIGNE

Danielle BALU

01_Pref_Préfecture de l Ain

01-2023-06-05-00011

Arrêté n°703/23 portant modification
d'habilitation pour l'exercice d'activités
funéraires de la SA "OGF" à Trévoux

**Arrêté n°703/23 portant modification d'habilitation
pour l'exercice d'activités funéraires de
la S.A. «O.G.F.» à Trévoux**

**La Préfète de l'Ain,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2223-19 à L. 2223-26, L.2223-45, R.2223-42 à R.2223-47, D.2223-34 à R.2223-55, R.2223-56 à R.2223-65, D.2223-110 à D.2223-121 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 11 avril 2023 portant délégation de signature à Madame Danielle BALU, sous-préfète de Nantua ;

Vu l'arrêté préfectoral du 09 juin 2022 modifié portant renouvellement d'habilitation pour l'exercice d'activités funéraires à la SA OGF pour son établissement secondaire sis 9 rue du Port - 01560 Trévoux ;

Sur proposition de la sous-préfète de Nantua ;

- ARRETE -

Article 1^{er} : L'article 1^{er} de l'arrêté du 09 juin 2022 est modifié comme suit :

La SA OGF pour son établissement secondaire sis 9 rue du Port - 01560 Trévoux, dont le responsable est Monsieur Laurent BLANCHARD, est habilitée pour exercer sur l'ensemble du territoire national les activités suivantes :

- Organisation des obsèques,
- Transport de corps avant et après mise en bière,
- Fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires,
- Gestion et utilisation d'une chambre funéraire,
- Fourniture de corbillard et de voiture de deuil,
- Fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations, crémations
- Soins de conservation.

Article 2 : Le reste de l'arrêté du 09 juin 2022 reste inchangé.

Article 3 : La sous-préfète de Nantua est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Monsieur Laurent BLANCHARD, directeur du secteur opérationnel du groupe OGF, publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et dont copie sera adressée à Monsieur le maire de Trévoux.

Fait à Nantua, le 05 juin 2023

Pour la préfète et par délégation,
La sous-préfète de Nantua

SIGNE

Danielle BALU

01_Pref_Préfecture de l Ain

01-2023-06-05-00010

Arrêté n°704/23 portant modification
d'habilitation pour l'exercice d'activités
funéraires de la SA "OGF" à Valsenhône

**Arrêté n°704/23 portant modification d'habilitation
pour l'exercice d'activités funéraires de
la S.A. «O.G.F.» à Valserhône**

**La Préfète de l'Ain,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2223-19 à L. 2223-26, L.2223-45, R.2223-42 à R.2223-47, D.2223-34 à R.2223-55, R.2223-56 à R.2223-65, D.2223-110 à D.2223-121 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 11 avril 2023 portant délégation de signature à Madame Danielle BALU, sous-préfète de Nantua ;

Vu l'arrêté préfectoral du 09 juin 2022 modifié portant renouvellement d'habilitation pour l'exercice d'activités funéraires à la SA OGF pour son établissement secondaire sis 12 chemin du cimetière - 01560 Valserhône ;

Sur proposition de la sous-préfète de Nantua ;

- A R R E T E -

Article 1^{er} : L'article 1^{er} de l'arrêté du 08 décembre 2020 est modifié comme suit :

La SA OGF pour son établissement secondaire sis 12 chemin du cimetière - 01560 Valserhône, dont le responsable est Monsieur Laurent BLANCHARD, est habilitée pour exercer sur l'ensemble du territoire national les activités suivantes :

- Organisation des obsèques,
- Transport de corps avant et après mise en bière,
- Fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires,
- Gestion et utilisation d'une chambre funéraire,
- Fourniture de corbillard et de voiture de deuil,
- Fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations, crémations
- Soins de conservation.

Article 2 : Le reste de l'arrêté du 08 décembre 2020 reste inchangé.

Article 3 : La sous-préfète de Nantua est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Monsieur Laurent BLANCHARD, directeur du secteur opérationnel du groupe OGF, publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et dont copie sera adressée à Monsieur le maire de Valsenhône.

Fait à Nantua, le 05 juin 2023

Pour la préfète et par délégation,
La sous-préfète de Nantua

SIGNE

Danielle BALU